

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2024-05-02-06**

**Date de convocation : 30 janvier 2024**

**Date d'affichage : 7 février 2024**

**VŒUX DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT DES YVELINES**

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Jean-François VAQUIERI, Roch DOSSOU, Salvador-Jean LUDENA, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les éléments exposés pour soutenir l'action du département en faveur du soutien aux communes.

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Magali PRADEL)

**1/ ADOPTE LE VŒU que :**

- À court terme, l'État prenne des mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- À moyen terme, l'État garantisse une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- L'État opère le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Et par ce vœu entend :

- Réaffirmer que le couple Département - Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;

- Réaffirmer le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- Demander que l'État, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

**2/ PRECISE** que le présent vœu sera adressé aux parlementaires Yvelinois, aux maires de Versailles Grand Parc, à Madame Valérie PÉCRESE, présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, à Monsieur Pierre BÉDIER, président du Conseil départemental des Yvelines, à Monsieur François de MAZIERES, président de Versailles Grand Parc, et à Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines et **mandate** le Maire pour prendre, en tant que de besoin, les mesures utiles permettant d'assurer l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 5 février 2024



Le Maire  
Marc TOURELLE